

Esserts-Blay



N°23

Mars 2011

L'école communale d'Esserts-Blay

Lors de la séance du Conseil municipal du 24/02/2010 le bilan du fonctionnement du RPI a été longuement commenté, et il a notamment été rappelé que, cette année encore, presque 1/3 des enfants du village sont scolarisés en dehors du regroupement.

En conclusion de cette analyse globale il apparaissait que, si l'ensemble du conseil était favorable à une sortie du RPI, les avis divergeaient par contre sur le moment propice à ce retrait. Finalement, une majorité a voté une sortie de notre commune du RPI dès la rentrée de septembre 2011.

Cette décision a été motivée, non seulement dans le souci du bien-être des enfants, mais également pour anticiper un probable éclatement du RPI dans les années à venir.

Esserts-Blay va donc, comme toutes les communes des environs de plus de 700 habitants, gérer son école communale, dans l'intérêt des enfants et de la vie du village.

Il faut rappeler à ce propos que la loi du 28/10/2009 stipule très clairement que : « le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ».

Compte tenu de la hausse régulière des effectifs, nous désirons rendre notre école attractive afin d'éviter les trop nombreux départs vers les écoles extérieures : création d'une maternelle, services de garderie et de cantine, amélioration des transports et accueil des enfants handicapés.

Quelques grands axes nous semblent importants dans cette optique :

- veiller à l'accueil des maternelles dans les meilleures conditions,
- proposer des locaux adaptés pour la garderie et la cantine dans les anciens garages face à l'école,
- assurer une réduction des temps de transport et des horaires adaptés, susceptibles d'engendrer moins de fatigue

pour les enfants et moins de conflits lors des transports,

- favoriser une plus grande cohérence relationnelle entre l'école et les familles, ainsi qu'avec les nouveaux habitants,
- concourir à faciliter, grâce à son autonomie, la gestion pratique et matérielle de l'école.

Tout comme actuellement, la commune continuera à participer au financement des transports relatifs aux diverses activités : ski, piscine, Dôme théâtre, classes vertes.

Enfin, les travaux prévus dans le cadre de cette « nouvelle école » seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt, et le coût des nouveaux postes à créer seront inscrits au budget de fonctionnement. (un poste d'adjointe technique chargée de la cantine et un poste ATSEM à plein temps).

Extraits du Conseil municipal du 28 janvier 2011

Captage de la source de la Thuile

Le Conseil municipal décide de l'acquisition des parcelles indispensables H44 et H45 ainsi que de l'indemnisation des propriétaires pour une somme globale de 8 500 €. Le maire est chargé de procéder à la signature notariale.

Le Conseil approuve le projet de captage de la source de la Thuile et de la source aval du Plan du Chouet pour une somme de 134.051,45€.

Le plan de financement sera composé de subventions de l'Agence de l'Eau, du Département et de fonds libres.

Extraits du Conseil municipal du 24 février 2011

Décision de sortie du Regroupement

Pédagogique Intercommunal

Lire l'article en début de cette Infoblay.

Transformation des garages de l'école

Le Conseil municipal approuve le projet de transformation des garages, qui seront affectés à la garderie périscolaire ainsi qu'à la cantine.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 174.750 € mobilier compris. Il sera financé en partie par une demande de subventions DETR (dossier sous-préfecture sur des fonds de l'état). Une participation financière au titre des économies d'énergie est également sollicitée auprès de la Région. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2011 puisqu'il s'agit d'une opération qui débutera en juin 2011.

Divers

Elections cantonales

Le bureau de vote sera ouvert en mairie les dimanches 20 et 27 mars de 8h00 à 18h00.

La Aula

- 25 mars à 19h00 : Festi'Live propose : « Quand les dragons crachent du troubadour », conte animé par Constance Félix et Florence Jacquemard. A partir de 6 ans, entrée libre, durée 50 minutes,
- 3 avril à 17h00 : concert donné au profit de l'association Hippocampe,
- 15 avril en soirée : spectacle Aime Country.

Cinéma pour les jeunes

La municipalité de La Bâthie organise le troisième festival du court métrage le 20 mai à 20h00 à la salle polyvalente. Cette manifestation est ouverte aux jeunes de moins de 25 ans qui peuvent réaliser leur propre court métrage. Une formation gratuite leur est proposée à cet effet le 2 avril.

Inscriptions auprès de la mairie de La Bâthie avant le 25 mars 2011.